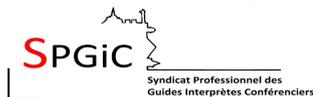




SNMD-CGT-Culture



SPGiC



FNGIC



CGT Précaires

## Au « Palais » on privatise, on précarise l'Histoire de l'Immigration !

Après l'externalisation (privatisation et précarisation) des missions d'accueil du public, de la billetterie, d'une partie des équipes de sécurité ainsi que des vestiaires et le service informatique, le Palais de la Porte Dorée (EPPD : établissement public administratif du Ministère de la Culture) s'en prend à la mission de médiation de son Musée national de l'histoire de l'immigration.

### PRIVATISATION !

Dans le cadre de la réouverture du parcours permanent du Musée national de l'histoire de l'immigration l'établissement vient d'externaliser les missions de médiation en passant un marché auprès d'une société privée, missions jusque-là assurées par des guides-conférenciers professionnels (carte professionnelle obligatoire garantissant le niveau de diplôme universitaire du guide) directement rémunérés sous contrat par l'EPPD.

### LIQUIDATION DES STATUTS !

Non content de privatiser ses visites, l'EPPD s'en prend aussi au statut professionnel des Guides-Conférenciers, pourtant garanti par la loi dans le Code du Patrimoine (Art. 109 du CAP) laquelle oblige les Musées de France à ne faire appel pour les visites avec guide qu'à des titulaires de la carte professionnelle. Désormais, en effet, le marché de l'EPPD permet à l'agence privée d'avoir recours à des guides conférenciers sans obligation de carte professionnelle : « *exigences à respecter pour l'exécution des prestations : - Titularité d'une carte nationale de guide conférencier appréciée mais sans obligation* » (sic)! Le ministère de la Culture fera-t-il respecter sa propre réglementation ?

Par ailleurs, le vrai donneur d'ordre selon les termes mêmes du marché et l'antériorité des pratiques au Musée national est bien l'Etablissement public administratif du « Palais ». La relation de subordination (honoraires imposés, obligation de formation) s'apparente à du salariat déguisé et constitue une grave entorse à la loi.

### PRECARISATION !

Et bien sûr, conséquence directe de ce tableau de chasse, la baisse immédiate des rémunérations des guides-conférenciers mis en concurrence directe avec des « boulots d'étudiants » payés deux fois moins chers. Pire, à ceux qui souhaitaient continuer à travailler au « Palais », l'agence impose le statut d'indépendant (micro-entrepreneur) en lieu et place de contrat de travail, avec des tarifs sans majoration pour les dimanches, les jours fériés ou les langues étrangères.

Le « Palais » considère qu'il est au-dessus des lois, ou tout au moins qu'une seule loi compte à ses yeux, celle du moindre coût. Réduire les budgets culturels, réduire l'emploi public, réduire les salaires, réduire au mieux disant le service public de la culture, voilà leur loi d'airain ! Celle de la marchandisation de la Culture ! Ce phénomène d'« uberisation » de la Culture est malheureusement trop souvent à l'œuvre pour les métiers en contact avec le public, particulièrement là où l'emploi public a fait longtemps défaut - conservateurs/restaurateurs, monteurs/installateurs, guides-conférenciers – toute une chaîne précarisée du service public culturel.

**Pour le respect des statuts professionnels !**

**Pour le respect des rémunérations !**

**Pour de vrais emplois pour la Culture !**